



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2026

Présidence : Madame Béatrice SAVIN, Maire

Secrétaire de séance : Madame PASSARINI Maria-Sol

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Étaient Présents : Mesdames CHAUVIN Line, DENDIEVEL Célia, GOIRAND Patricia, GOLDSCHMIDT Nathalie, GUICHENÉ Nathalie, PASSARINI Maria-Sol, SAVIN Béatrice

Messieurs BOUEY Frédéric, CAMIN Jean-Claude, COLEMYN Cédric, FRAYSSE Sébastien, RENELEAU Laurent, SALLETTE Romain, SECRET Guillaume

Étaient Absents excusés : Madame Patricia BERTIN

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame PASSARINI Maria-Sol

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
- Désignation délégués SIAEPA
- Désignation délégués SMBV
- Désignation délégués SIEM
- Désignation délégués PNR
- Désignation délégués SMICOTOM
- Désignation délégués AGEDI
- Désignation délégués GIRONDE RESSOURCE
- Désignation délégués MISSION LOCALE
- Désignation délégués AAPAM
- Désignation délégués IME
- Désignation délégués SIRP CIVRAC EN MEDOC ET VALEYRAC
- Désignation délégués CNAS
- Désignation délégués COMMISSIONS COMMUNALES
- Autorisation recrutement agents contractuels de remplacement
- Désignation délégués CAO
- Questions diverses

Madame SAVIN, Maire de Civrac en Médoc, ouvre la séance à 19h30.

*** APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026**

- Adopté à l'Unanimité

*** DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Maria-Sol PASSARINI est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Délégués du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement du Médoc (SIAEPA)

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès du SIAEPA, il est proposé :

- Se sont portés candidats en qualité de titulaires : Madame Béatrice SAVIN, Monsieur Frédéric BOUEY

- S'est portée candidate en qualité de suppléante : Madame Nathalie GOLDSCHMIDT

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués au SIAEPA du Médoc, à l'unanimité :

- Titulaires : Béatrice SAVIN, Frédéric BOUEY
- Suppléante : Nathalie GOLDSCHMIDT

Délégués du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe Médoc (SMBV)

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès du SMBV il est proposé :

- S'est porté candidat en qualité de titulaire : Monsieur Jean-Claude CAMIN
- S'est porté candidat en qualité de suppléant : Monsieur Romain SALLETTE

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués au SMBV, à l'unanimité :

- Titulaire : Jean-Claude CAMIN
- Suppléant : Romain SALLETTE

Délégués du SIEM

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès du SIEM il est proposé :

- Se sont portés candidats en qualité de titulaires : Jean-Claude CAMIN et Guillaume SECRET
- Se sont portées candidates en qualité de suppléantes : Mesdames Béatrice SAVIN et Nathalie GOLDSCHMIDT

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués au SIEM, à l'unanimité :

- Titulaires : Jean-Claude CAMIN et Guillaume SECRET
- Suppléantes : Béatrice SAVIN et Nathalie GOLDSCHMIDT

Délégués du Syndicat Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès du PNR, il est proposé :

- S'est porté candidat en qualité de titulaire : Monsieur Cédric COLEMYN
- S'est portée candidate en qualité de suppléante : Madame Line CHAUVIN

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués au PNR, à l'unanimité :

- Titulaire : Cédric COLEMYN
- Suppléante : Line CHAUVIN

Délégués du Syndicat Médocain pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICOTOM)

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès du SMICOTOM, il est proposé :

- S'est porté candidate en qualité de titulaire : Madame Béatrice SAVIN
- S'est porté candidate en qualité de suppléante : Madame Maria-Sol PASSARINI

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués au SMICOTOM, à l'unanimité :

- Titulaire : Béatrice SAVIN
- Suppléante : Maria-Sol PASSARINI

Délégués des représentants de la commune de Civrac en Médoc à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Civrac en Médoc au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame la Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1- DESIGNÉ en qualité de représentant titulaire : Madame Béatrice SAVIN
- 2- DESIGNÉ en qualité de représentant suppléante : Madame Maria-Sol PASSARINI
- 3- PRECISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours
- 4- AUTORISE Madame la Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité

Délégués des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner la Maire ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :
 - Madame SAVIN Béatrice, en qualité de titulaire
 - Monsieur SECRET Guillaume, en qualité de suppléant
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délégués des représentants siégeant à la Mission Locale

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès de la Mission Locale, il est proposé :

- S'est portée candidate en qualité de titulaire : Madame Maria-sol PASSARINI
- S'est portée candidate en qualité de suppléante : Madame Nathalie GUICHENÉ

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués à la Mission Locale, à l'unanimité :

- Titulaire : Maria-sol PASSARINI
- Suppléant : Nathalie GUICHENÉ

Délégués des représentants siégeant à l'Association pour Aider, Prévenir et Accompagner en Médoc (AAPAM)

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès de l'AAPAM, il est proposé :

- S'est porté candidat en qualité de titulaire : Monsieur Laurent RENELEAU
- S'est porté candidat en qualité de suppléante : Madame Maria-Sol PASSARINI

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués à l'AAPAM, à l'unanimité :

- Titulaire : Laurent RENELEAU
- Suppléant : Maria-Sol PASSARINI

Délégués des représentants siégeant au Syndicat Intercommunal de l'institut Médicoéducatif (IME)

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès du IME, il est proposé :

- S'est portée candidate en qualité de titulaire : Madame Maria-sol PASSARINI
- S'est porté candidat en qualité de suppléant : Monsieur Laurent RENELEAU

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués à l'IME, à l'unanimité :

- Titulaire : Maria-sol PASSARINI
- Suppléant : Laurent RENELEAU

Délégués des représentants siégeant au SIRP Civrac en Médoc et Valeyrac

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès du SIRP Civrac en Médoc et Valeyrac, il est proposé :

- Se sont portées candidates en qualité de titulaires : Mesdames Nathalie GUICHENÉ, Célia DENDIEVEL, Nathalie GOLDSCHMIDT, Patricia BERTIN et Béatrice SAVIN
- Se sont portées candidates en qualité de suppléantes : Mesdames Patricia GOIRAND et Maria-Sol PASSARINI

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués au SIRP Civrac en Médoc et Valeyrac, à l'unanimité :

- Titulaires : Nathalie GUICHENÉ, Célia DENDIEVEL, Nathalie GOLDSCHMIDT, Patricia BERTIN et Béatrice SAVIN
- Suppléants : Patricia GOIRAND, Maria-Sol PASSARINI

Délégués auprès du Comité National de l'Action Social (CNAS)

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès du Comité National de l'Action Social (CNAS), il est proposé :

- S'est portée candidate en qualité d'élu : Madame Béatrice SAVIN
- S'est portée candidate en qualité d'agent : Madame Emilie FEMENIA
- S'est portée candidate en qualité de correspondante : Madame Emilie FEMENIA

Le conseil municipal a été interrogé sur son souhait de procéder au vote à main levée : à l'unanimité, les élus ont souhaité le scrutin non secret, à main levée.

Et le conseil municipal a élu comme délégués au CNAS, à l'unanimité :

- Elu : Madame Béatrice SAVIN
- Agent : Madame Emilie FEMENIA
- Correspondante : Madame Emilie FEMENIA

Désignation des commissions communales

Madame la Maire précise qu'il faut nommer les délégués auprès des commissions communales :

- Commission Affaires sociales et hygiène :

Mesdames Patricia BERTIN, Maria-Sol PASSARINI, Nathalie GOLDSCHMIDT

- Commission Personnel communal :

Mesdames Patricia BERTIN, Nathalie GUICHENÉ et Nathalie GOLDSCHMIDT et Messieurs Sébastien FRAYSSE, Frédéric BOUEY

- Commission viticulture, agriculture :

Mesdames Patricia BERTIN, Patricia GOIRAND, Messieurs Guillaume SECRET, Cédric COLEMYN, Romain SALLETTE

- Commission bâtiments communaux et cimetière :

Messieurs Cédric COLEMYN, Sébastien FRAYSSE, Jean Claude CAMIN, Romain SALLETTE, Guillaume SECRET

- Commission impôt, finances :

Mesdames Maria-Sol PASSARINI, Patricia BERTIN, Messieurs Romain SALLETTE, Jean-Claude CAMIN, Sébastien FRAYSSE

- Commission urbanisme :

Mesdames Maria-Sol PASSARINI, Nathalie GOLDSCHMIDT, Messieurs Jean-Claude CAMIN, Cédric COLEMYN, Romain SALLETTE, Laurent RENELEAU

- Commission voirie, réseaux :

Madame Maria-Sol PASSARINI, Messieurs Guillaume SECRET, Frédéric BOUEY

- Commission Défense, sécurité, incendie :

Mesdames Patricia GOIRAND, Célia DENDIEVEL, Nathalie GUICHENE, Messieurs Guillaume SECRET, Cédric COLEMYN

- Commission culture, patrimoine :

Mesdames Maria-sol PASSARINI, Line CHAUVIN, Célia DENDIEVEL et Messieurs Jean-Claude CAMIN, Laurent RENELEAU

- Commission vie associative, point lecture :

Mesdames Maria-sol PASSARINI, Line CHAUVIN, Célia DENDIEVEL et Monsieur Laurent RENELEAU

- Commission Communication :

Mesdames Maria-sol PASSARINI, Patricia BERTIN, Célia DENDIEVEL, Line CHAUVIN, Patricia GOIRAND et Monsieur Laurent RENELEAU

- Commission fêtes et cérémonies :

Mesdames Maria-sol PASSARINI, Nathalie GUICHENE, Patricia BERTIN et Monsieur Frédéric BOUEY

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Article L332-23-2° du code général de la fonction publique

Le conseil municipal,

Vu l'article L332-13 du code général de la fonction publique,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles,

Sur le rapport de Madame la Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

- D'autoriser Madame la Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles,
- De charger Madame la Maire de déterminer des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

Election de la commission d'appel d'offres à caractère permanent dans les communes de moins de 3500 habitants

Entendu le rapport de Madame la maire,

Vu les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- La liste 1 présente :

Messieurs Sébastien FRAYSSE, Romain SALLETTE, Laurent RENELEAU comme membres titulaires, Mesdames Line CHAUVIN, Patricia BERTIN, et Monsieur Cédric COLEMYN comme membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14

Ainsi répartis :

La liste «1» obtient 14 voix

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste «1» obtient 6 sièges.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Madame la maire, présidente de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Messieurs Sébastien FRAYSSE, Romain SALLETTE, Laurent RENELEAU comme membres titulaires,

Mesdames Line CHAUVIN, Patricia BERTIN, et Monsieur Cédric COLEMYN comme membres suppléants.

Questions diverses :

Le marché des producteurs débutera le 19 avril 2026 et aura lieu tous les dimanches de 8H à 12H

Les travaux sur la cloche de l'église sont de 690.72 euros TTC pour le remplacement cuir battant de la cloche

La réfection de plusieurs routes commencera début avril

L'association « les lucioles de Civrac » a été présentée aux conseillers.

Madame la Maire, en son rôle de Présidente, lève la séance à 20h15

Le secrétaire de séance

Le Président de Séance

Mme Maria-Sol PASSARINI

Mme Béatrice SAVIN



